République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_016_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 04/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, EMMANUEL VERILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de l'eau 2026

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2026. Elle propose au conseil de conserver les tarifs de l'année dernière à savoir :

EAU					
Abonnement			**Tarif au m3**		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
100	5,50%	105,5	1,7	5,50%	1,7935
ASSAINISSEMENT					
Abonnement			**Tarif au m3**		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
60	10%	66	0,8	10%	0,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- **VALIDE** les tarifs ci-dessus

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_016_2026-DE
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

EMMANUEL VERILHAC
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026

007-210701470-DE_016_2026-DE
AGEDI